



REGLEMENT TECHNIQUE CATEGORIE PRO **SAISON 2010**

Tous les véhicules engagés dans la catégorie Street du challenge Time Attack France 2010 doivent se conformer au règlement suivant. Ce règlement a pour but de valider l'admission de chaque auto d'un point de vu technique mais également de respecter la sécurité de chacun. Tous les points techniques cités ci-dessous, doivent être scrupuleusement respecté et feront l'objet d'une vérification technique avant chaque épreuve du calendrier.

- Tous les concurrents ne respectant pas ce règlement seront exclus de toutes les épreuves du calendrier.
- Le responsable technique se réserve le droit de changer le règlement au cours de la saison s'il juge que des conditions de sécurité ne sont pas respectées.
- Le responsable technique se réserve le droit de refuser un véhicule s'il juge que celui ne respecte pas le règlement ou les normes de sécurité.
- Pour toutes question concernant la réglementation, veuillez nous écrire à l'adresse suivante info@timeattack-france.fr .

Véhicules éligibles

- Le véhicule doit être issu d'un constructeur automobile ayant produit au minimum 10 exemplaires de celui-ci afin de rouler dans les conditions légales sur routes ouvertes.

- Tous les types de transmissions sont autorisés (FWD « traction avant », RWD « propulsion », 4WD « 4 roues motrices »).
- Les deux types de moteurs 4 temps et 2 temps sont autorisés.
- Les moteurs alternatifs et rotatifs sont autorisés.
- Tous les types de carburant sont autorisés.
- Les véhicules hybrides ou électriques sont autorisés
- Le NOS (Nitrous Oxyde System) ainsi que les moteurs à combustion externe sont autorisés.
- Les châssis tubulaires sont interdits, sauf si et seulement si, ils sont issus d'un modèle conçu comme tel à l'origine. La modification d'un châssis pour un châssis tubulaire est interdite.
- L'apparence du véhicule doit être similaire au véhicule d'origine. Les kits carrosseries sont autorisés.
- Les véhicules décapotables doivent être munis lors des épreuves de leur capote ou hard top ainsi que d'un arceau de sécurité protégeant le pilote en cas de tonneau.
- Le nombre de décibel est limité à 95db sur toutes les épreuves du calendrier et ce pour toutes les catégories et fera l'objet d'un contrôle lors du meeting.

MOTEUR

- Les moteurs sont libres en préparation.
- Le swap moteur (changement d'un moteur par un autre) est autorisé quelque soit la marque du moteur et du véhicule ainsi que sa cylindrée.
- Le passage d'un moteur atmosphérique en suralimenté est autorisé et inversement.
- Un réservoir de récupération des vapeurs d'huile doit être obligatoirement installé avec une quantité minimum de 2 litres.
- Les flexibles d'arrivée d'huile du turbo doivent être munis de raccords vissés. Les durites type « aviation » sont fortement conseillé pour les arrivées ainsi que les retours d'huile.

ECHAPPEMENT

- La ligne d'échappement est libre du collecteur au silencieux arrière mais doit respecter la norme 95db maximum.

ALIMENTATION ESSENCE

- Seuls le système d'origine prévu par le constructeur ou le système dit «aeroquip» (flexible inox tressé, raccord vissé) sont autorisés de la sortie du réservoir jusqu'à l'entrée du système d'injection (ou carburateur).
- Réservoir souple ou rigide homologué obligatoire si le réservoir est déplacé dans l'habitacle.

TRANSMISSION

- Les transmissions sont libres.
- Embrayage et cardan libres.
- Rapports de boîte libres.
- Boîte séquentielle autorisée.
- Boîte automatique autorisée.

ELECTRICITE

- La batterie doit être solidement fixée, sa borne positive doit être isolée. Si l'emplacement de celle-ci se trouve dans l'habitacle, un compartiment fermé doit être installé et la batterie fixée à l'intérieur.
- Coupe circuit obligatoire si neiman retiré, mais fortement conseillé dans tous les cas.
- Tous les feux, code, phare, ainsi que les feux stop, warning doivent fonctionner.
- Epissures et raccordements soudés obligatoirement sur l'ensemble du faisceau électrique véhicule.
- Passe cloison obligatoire.

ARCEAUX

- Arceau de sécurité en acier 6 points minimum boulonné ou soudé obligatoire.
- Aluminium interdit.
- Diamètre 50 x 2mm ou 45 x 2,5mm pour l'arceau principal.
- Diamètre 40 x 2mm ou 38 x 2,5mm pour le reste de la structure.
- Toutes les soudures doivent être de la meilleure qualité possible et d'une pénétration totale (de préférence soudure à l'arc sous gaz protecteur). Elles devront être faites sur tout le périmètre du tube.

- Boulons de taille M8 minimum et de qualité norme 8.8 pour la fixation des platines des arceaux boulonnés.
- Les pieds d'ancrages des arceaux ne doivent pas être soudés ou boulonnés directement sur la coque.
- Chaque pied d'ancrage de l'arceau principal ainsi que la partie avant de celui-ci devra être fixé sur une plaque de renfort soudée à la coque d'une épaisseur minimum de 3mm et d'une surface minimum de 120cm².
- Chaque jambe de force arrière devra être fixée sur une plaque de renfort soudée à la coque d'une épaisseur minimum de 3mm et d'une surface minimum de 60cm².

CHASSIS

- Les châssis tubulaires sont interdits, sauf si et seulement si, ils sont issus d'un modèle conçu comme tel à l'origine. La modification d'un châssis pour un châssis tubulaire même partiel est interdite.
- Le plancher ainsi que les longerons du véhicule ne peuvent subir de découpage même partiel dans le but d'alléger celui-ci.

SUSPENSION

- Suspension libre.

FREINAGE

- Freinage libre.

ROUES/PNEUS

- Roues libres en dimension et largeur.
- Seuls les pneus homologués sur route sont autorisés. (DOT obligatoire)

EXTERIEUR

- L'apparence du véhicule doit être similaire au véhicule d'origine. Les kits carrosseries sont autorisés.
- Les appendices aérodynamiques sont autorisés.
- Tous les éléments de carrosseries (capot, aile avant, hayon, pare choc) peuvent être remplacés par des éléments en polycarbonate ou carbone sauf les portes latérales.
- Les vitrages peuvent être remplacés par des éléments type «plexiglas», sauf le pare-brise avant qui doit rester d'origine.
- Aucun élément du véhicule doit représenter un danger (arrête vive, élément qui dépasse du profil du véhicule).
- Les roues ne doivent pas dépasser de la carrosserie.
- Attache capot obligatoire.
- Anneaux de remorquage avant et arrière obligatoire. Des flèches de couleur devront préciser l'endroit où se situent les anneaux.
- Film anti-déflagration conseillé sur l'ensemble des vitrages sauf le pare brise.
- Filet anti-encastrement conseillé.

INTERIEUR

- Une cloison entre l'habitacle et le compartiment moteur est obligatoire.
- Un extincteur 2kg à poudre est obligatoire à l'intérieur. Sa validité doit être inférieure à 2 ans.
- Harnais de sécurité 4 points (3" épaules et taille) homologué obligatoire. Sa date de validité doit être conforme.
- Baquet homologué obligatoire. Le siège passager peut être retiré.
- Les platines de sièges doivent être fixées par au minimum 4 boulons M8 (qualité 8/8).
- Les sièges ou baquets doivent être fixés sur les platines par au minimum 4 boulons M8 (qualité 8/8).

Le comité organisateur

www.timeattack-france.fr

info@timeattack-france.fr